

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

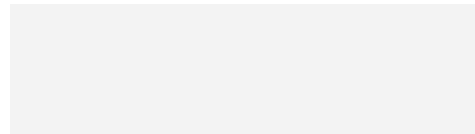
AVIS PUBLIC

RAPPORT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME DE RETRAIRE DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield qui se tiendra le 19 janvier 2015 à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, sera présenté un rapport de la situation financière du régime de retraite de la municipalité fondé sur les conclusions de l'évaluation actuarielle requise par la Loi, et ce, conformément à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* sanctionnée le 5 décembre 2014.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 17 décembre 2014.



Alain Gagnon, MAP,OMA
Greffier